



## **Conditions de financement de micro-projets par l'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne**

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Libreville dispose en principe d'un budget pour le financement de micro-projets au Gabon

### **1 Pour pouvoir bénéficier d'un financement, les mesures suivantes doivent être respectées. Il s'agit des projets:**

- 1.1 dont le financement ne peut être couvert par un organisme dit national par exemple (organisme non gouvernemental, groupe d'entraide, administration locale, l'Église, etc.). La propre contribution de l'organisme, la collaboration de la population locale et les effets durables du projet sont à prévoir;
- 1.2 dont le financement ne dépasse pas 5 millions FCFA. Dans des cas justifiés des montants plus élevés de subvention sont possibles;
- 1.3 qui sont ficelés de telle sorte que l'on puisse se procurer le matériel nécessaire au Gabon ou dans les pays voisins. Les dépenses liées à l'utilisation d'une main d'œuvre qualifiée pour l'installation des machines ou équipements livrés dans le cadre du projet peuvent être prises en charge et doivent figurées dans le plan de financement. Les dépenses de personnel (salaires, honoraires) ou dépenses liées au fonctionnement administratif ou de voyage ne peuvent pas être financées;
- 1.4 présentés comme fermés, c'est-à-dire sans contrainte ou une obligation répétitives (par exemple : besoins courants de produits de consommation comme aliments pour animaux, médicaments, étoffes, engrais, etc.). Concernant les avances sur les financements, les intrants et les matériaux de consommation peuvent être financés jusqu'à six mois à l'avance;
- 1.5 dont l'évaluation peut être faite au cours d'une année;
- 1.6 qui prennent en considération des aspects de genre.

## **2 Les mesures suivantes ne rentrent pas en ligne de compte.**

### **Il s'agit des projets:**

- 2.1 qui servent au financement de personnes individuelles ou d'un groupe de personnes déjà privilégiées;
- 2.2 qui servent à apporter une aide humanitaire ou alimentaire à une région en crise ou de catastrophe;
- 2.3 dont les corollaires ne peuvent pas être pris en charge par le demandeur ou dont l'existence et l'incidence n'atteignent pas deux ans;
- 2.4 qui concernent le domaine policier ou militaire.

Si vous souhaitez faire une demande de financement d'un micro-projet auprès de l'Ambassade d'Allemagne, veuillez remplir exactement le formulaire ci-joint et joindre les documents requis (plan de financement, factures pro forma, etc.).